



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Nainville-les-Roches



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE
Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge,
Etréchy et Mennecy

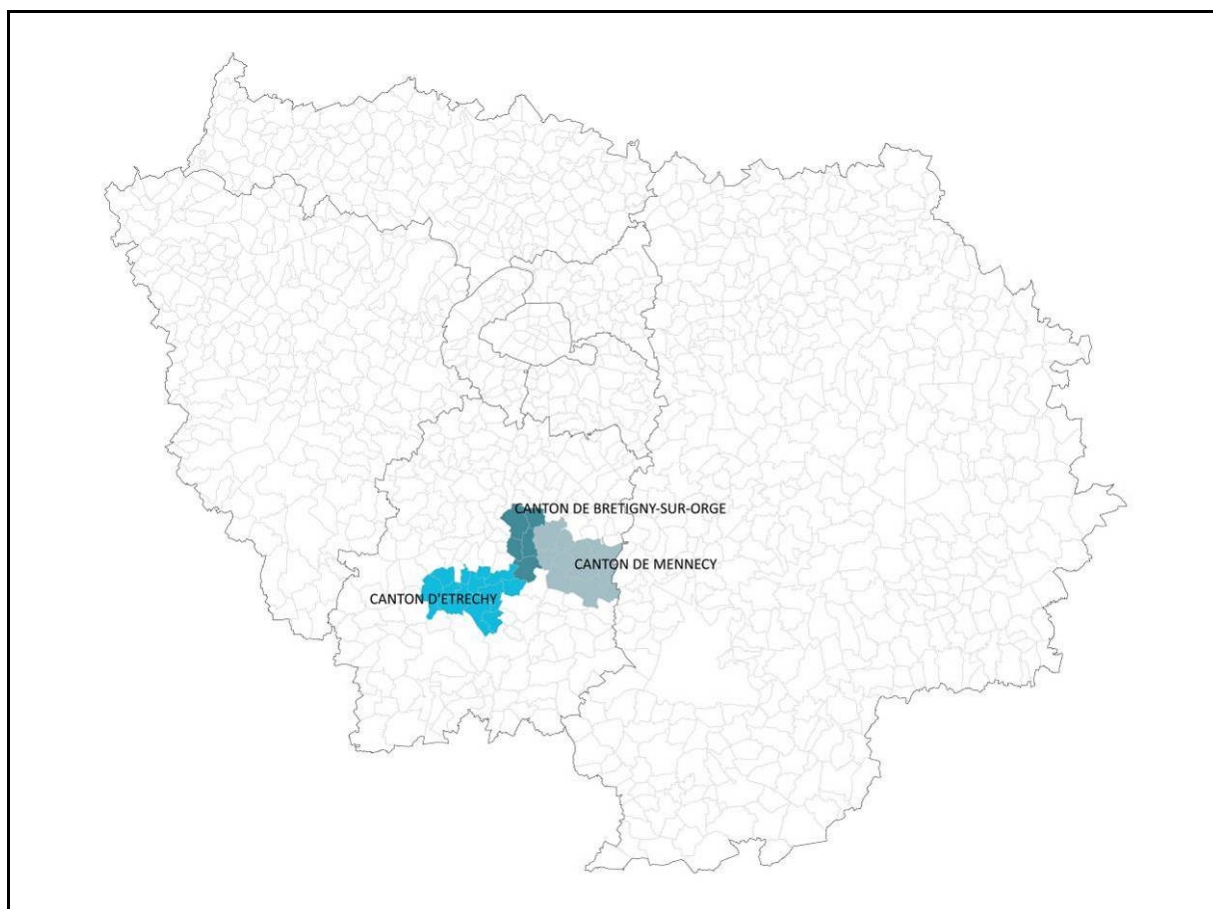
Synthèse communale
Nainville-les-Roches
Canton de Mennecy

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire
Région Île-de-France
2009



Territoire du diagnostic patrimonial dans son contexte francilien

Couverture : Eglise Saint-Lubin

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La convention signée en 2008 entre le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France prévoit d'établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Orge et Seine ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

Etréchy	Mennecy	Brétigny-sur-Orge
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation significative du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, seront intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

METHODOLOGIE

Les communes étudiées dans le cadre du diagnostic patrimonial du territoire situé « entre Orge et Seine » ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une synthèse communale.

Cette synthèse, réalisée sous forme de monographie, est le fruit d'une méthodologie élaborée dans le cadre du diagnostic patrimonial faisant appel à un ensemble de travaux réalisés en trois phases (pour le détail des travaux, se reporter à la synthèse générale) :

- préparation du travail de terrain (1 journée par commune)
- travail de terrain (1 journée par commune)
- rendu du travail de terrain (2 jours par commune)

D'un point de vue méthodologique, il a fallu réfléchir à la mise en place d'outils de travail novateurs, en adéquation avec le territoire étudié, avec les typologies patrimoniales mais également avec la durée, très courte, prévue pour la conduite de ce diagnostic.

C'est ainsi qu'une fiche de recensement a été élaborée, comportant seize champs destinés à relever les principales caractéristiques des édifices recensés (*cf. document p. 5*).

Les édifices recensés, comprenant aussi bien les édifices publics que l'habitat privé, sont classés par typologie (*cf. Glossaire*).

Il est important de noter que de nombreux bâtiments ruraux, constitutifs du patrimoine ordinaire* d'un territoire et donc de son identité, ont été écartés lors du recensement en raison des trop nombreuses transformations structurelles relevées (dénaturations : surélévation d'un bâtiment, construction d'extensions, percements de baies régulières et disproportionnées...).

Certains outils utilisés au cours de l'étude sont inhérents à la conduite d'un inventaire topographique (report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel) tandis que d'autres font appel à des notions relevant d'institutions extérieures à l'Inventaire général du patrimoine (type *Observatoire photographique du Paysage* qui permet de mesurer les évolutions paysagères au cours du XX^e siècle – *cf. infra*).

Une base de données, regroupant tous les éléments patrimoniaux recensés sur le terrain, a également été élaborée. Les informations issues de cette base de données permettent d'avoir une idée précise des typologies architecturales et de l'état du bâti patrimonial sur le territoire de chaque commune.

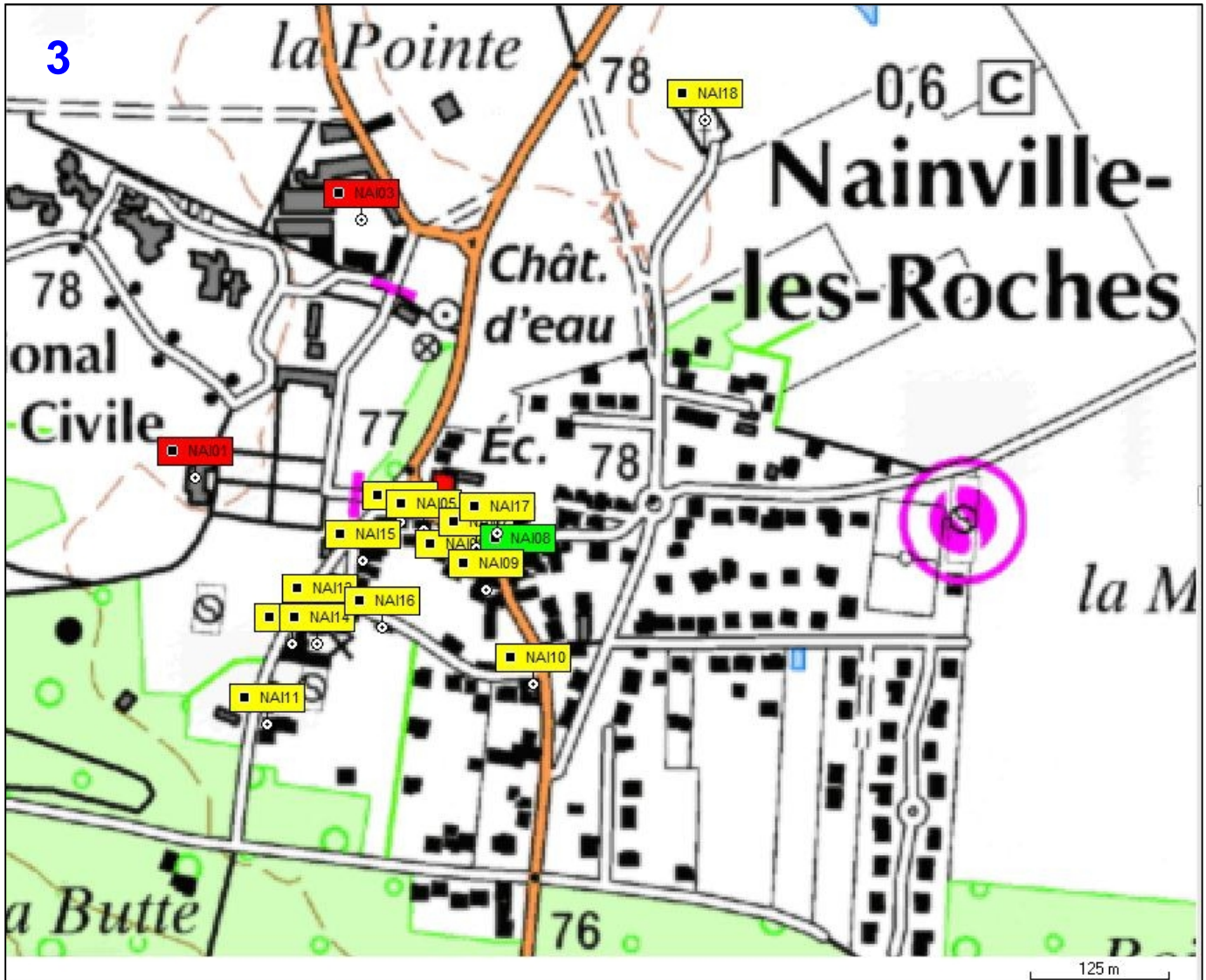
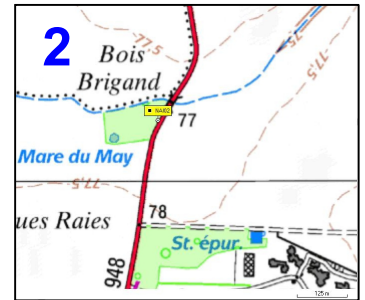
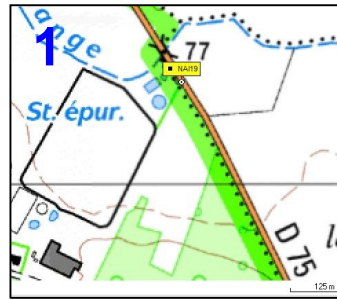
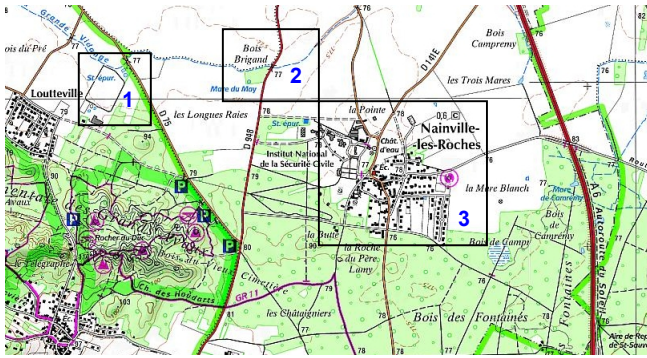
Enfin, un SIG (Système d'Information Géographique), réalisé à partir de la carte IGN au 1/25000, permet d'avoir une bonne lisibilité de la concentration du bâti foncier à caractère patrimonial dans chaque commune. Hiérarchisés par degré d'intérêt, les éléments patrimoniaux recensés sont intégrés à ce SIG à l'aide d'un code couleur (jaune pour « intéressant », vert pour « remarquable », rouge pour « exceptionnel »).

ADRESSE:				N° Fiche:	
				Référence cadastrale:	
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:
Implantation:	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	Pré-inventaire	OUI NON
TYPLOGIE					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
MATERIAUX DE COUVERTURE					
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises		autre:
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	pierre de taille briques
four	autre:		calcaire	autre:	
SECOND-ŒUVRE ET DECOR					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
INTERET					
architectural		morphologique		urbain	pittoresque historique
Transformations de surface		DEGRE			
OUI	NON	inaccessible intéressant remarquable		exceptionnel	
PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					

COMMUNE		CANTON		
NAINVILLE-LES-ROCHES (502 Hab.)		BRETIGNY-SUR-ORGE	ETRECHY	MENNECY
NOMBRE D'EDIFICES RECENSES : 19				
NOMBRE D'EDIFICES DENATURES : 11				
EDIFICES PAR DEGRE D'INTERET				
exceptionnels (2)	remarquable (1)	intéressants (17)	inaccessible	
TYPOLOGIES PATRIMONIALES DOMINANTES				
ferme (7)	abri de cantonnier (2)	maison rurale (2)	cour commune (1)	
PARTICULARITES PAYSAGERES				
Château	Bois des Fontaines	Ru de la Grande Vidange	Autoroute A6	
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS	SCOT du Val d'Essonne		



Localisation de la commune par rapport au territoire d'étude du diagnostic patrimonial



Diagnostic patrimonial 2009

NAINVILLE-LES-ROCHES

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES
D'INTERET PATRIMONIAL
(Extrait du SIG)

Légende

- ABC01 Patrimoine bâti exceptionnel
- ABC02 Patrimoine bâti remarquable
- ABC03 Patrimoine bâti intéressant
- ABC04 Patrimoine bâti inaccessible

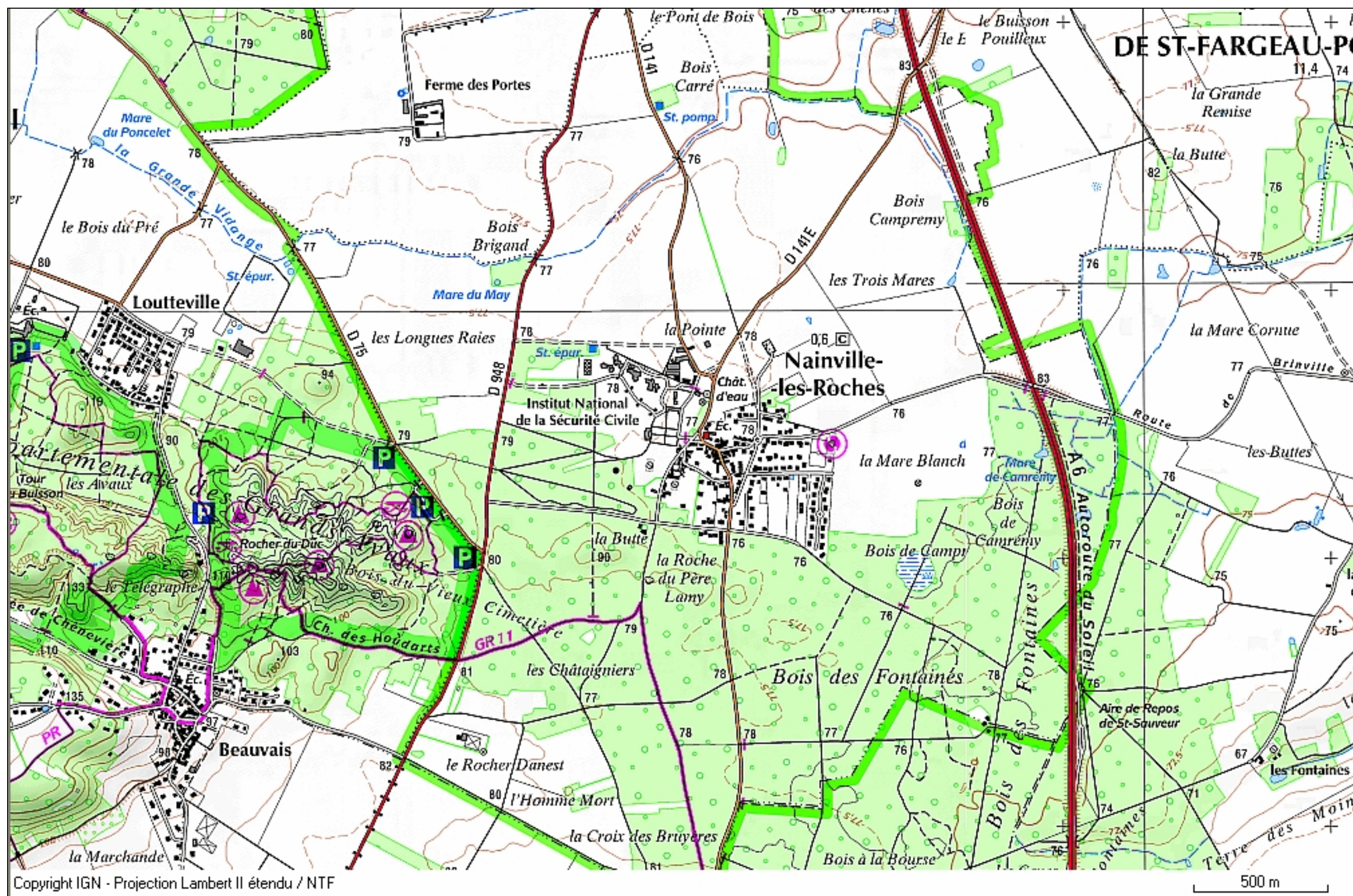
**ELEMENTS BATIS RECENSES SUR LA COMMUNE
DE NAINVILLE-LES-ROCHES :**

La commune comporte dix-neuf édifices recensés dont :

- 2 édifices exceptionnels (NAI01 : château ; NAI03 : ferme)
- 1 édifice remarquable (NAI08 : cour commune)
- 17 édifices intéressants

Les dix-neuf édifices recensés se répartissent de la manière suivante :

- 7 fermes (NAI03, NAI07, NAI09-12, NAI14)
- 2 abris de cantonnier (NAI19 et NAI02)
- 2 maisons rurales (NAI15 et NAI16)
- 1 cour commune (NAI08)
- 1 maison de notable (NAI06)
- 1 villa (NAI05)
- 1 maison de bourg (NAI04)
- 1 maison à boutique (NAI17)
- 1 château (NAI01)
- 1 église (NAI13)
- 1 croix (NAI18)



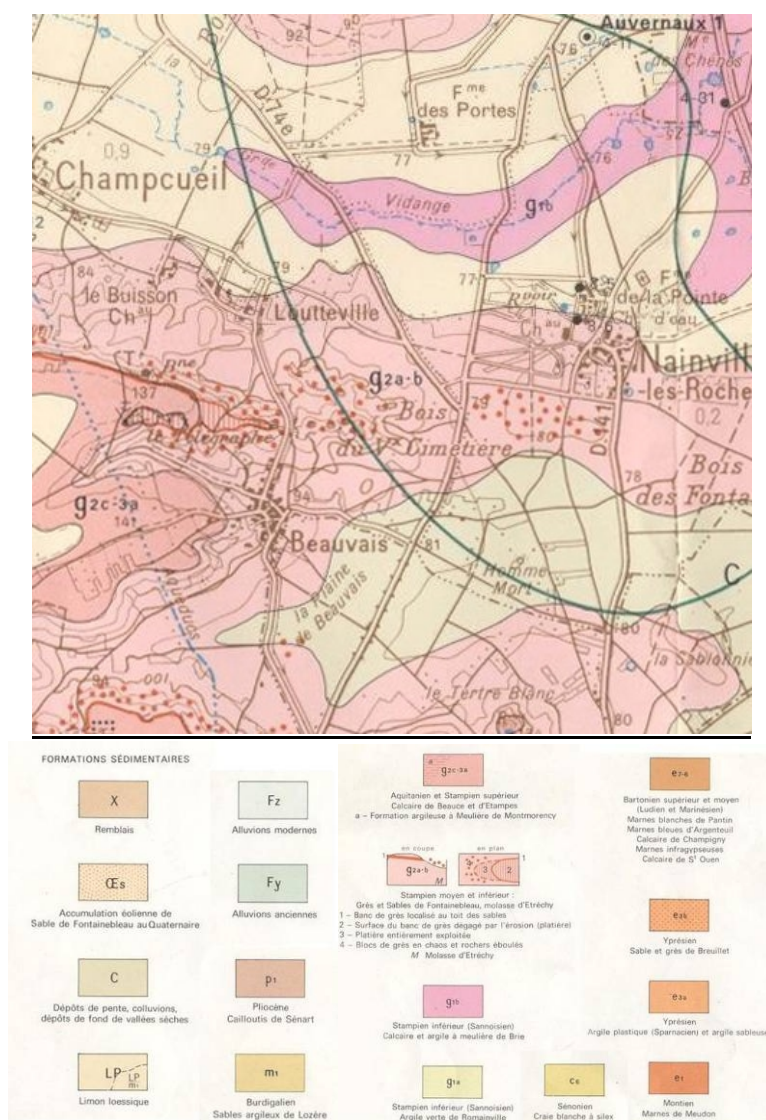
Carte I.G.N. (2005) de la commune de Nainville-les-Roches extraite du logiciel CartoExplorer3

I – LE VILLAGE, DU CADASTRE NAPOLEONNIEN A NOS JOURS

Nainville-les-Roches est un village de plateau dont l'altitude varie de 74 à 84 mètres, comprenant également des hameaux de fond de vallée (Brateau et la Vallée).

D'un point de vue géologique, la commune de Nainville-les-Roches est située à la marge septentrionale du Plateau de Beauce. Une grande partie du sous-sol de la commune est constituée par un banc de grès dégagé par l'érosion et par des blocs de grès en chaos et des rochers éboulés. On observe également la présence d'une poudre sablo-argilo-calcaire (Limon loessique) à la base duquel on trouve un cailloutis de meulière. Le lit du ru de la Grande Vidange est quant à lui composé de calcaire et d'argile à meulière de Brie (Stampien inférieur). Enfin, la partie méridionale de la commune, située dans le prolongement de la Plaine de Beauvais (commune de Champcueil), est recouverte de dépôts de pente, colluvions et dépôts de fond de vallées sèches.

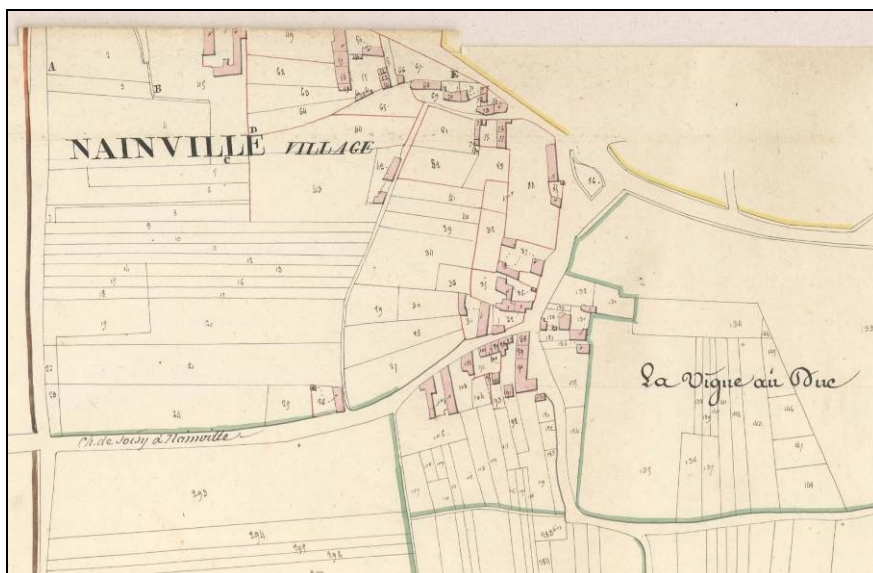
La composition géologique du sous-sol de Nainville-les-Roches explique l'emploi récurrent de la pierre meulière et du grès comme matériau de construction sur le territoire communal.



Extrait de la carte géologique au 1/50000 Etampes XXIII-16 © I.G.N.

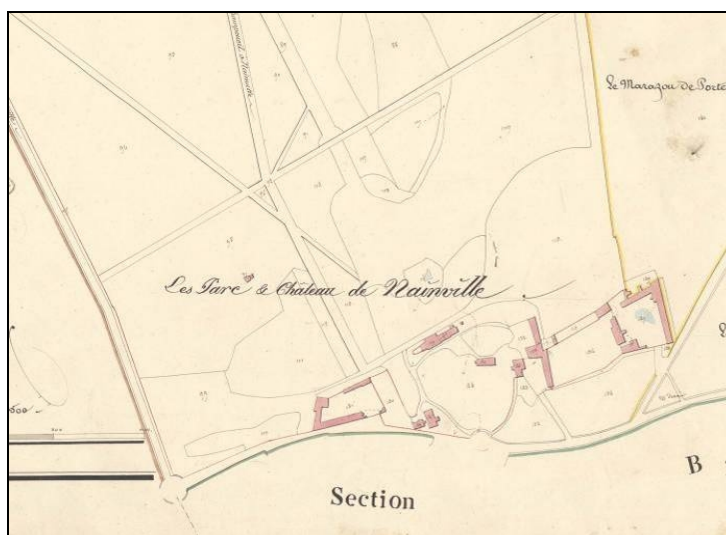
A - LE CADASTRE NAPOLEONIEN

La commune de Nainville-les-Roches comptait 152 habitants en 1831. Il est intéressant de noter qu'il n'existait aucun écart sur l'ensemble du territoire communal. L'ensemble des constructions étaient en effet concentrées le long de deux axes principaux : la rue de l'Eglise et la rue de Soisy.



Extrait de la section B du cadastre napoléonien (1823) © A.D. 91.

La commune comprenait également un château et une grande ferme seigneuriale au centre de laquelle on distingue une mare (cf. document ci-dessous).



Extrait de la section A du cadastre napoléonien (1823) © A.D. 91.

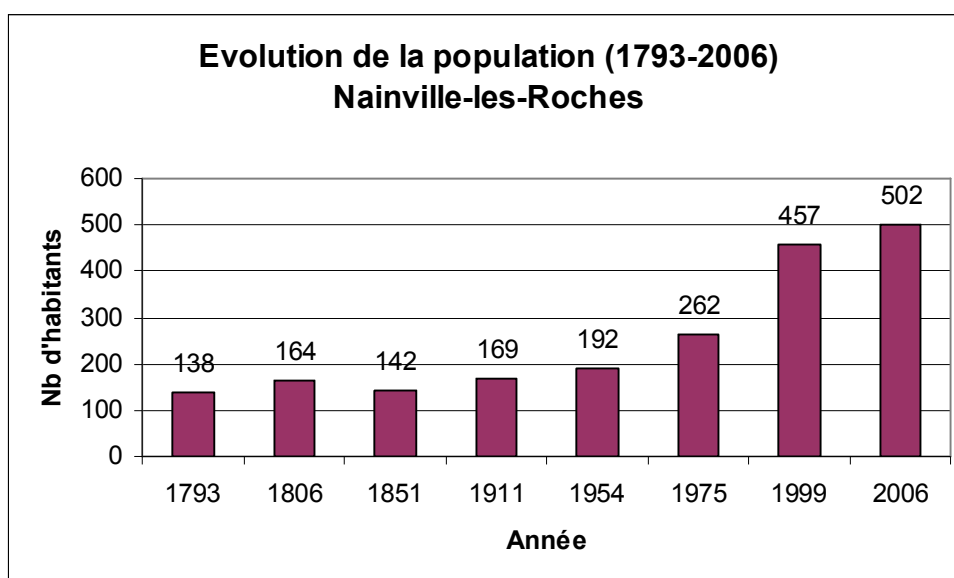
Sur les dix-neuf édifices recensés au cours de notre étude, onze sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieurs au cadastre napoléonien (sept fermes, deux maisons rurales, une maison de bourg et une cour commune). Ces différents édifices ont subi des transformations, mais leur typologie est encore lisible.

B – FACTEURS D'ÉVOLUTION SPATIALE, MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

1 – Evolution démographique : un doublement de la population entre le recensement de 1975 et celui de 2006

D'un point de vue démographique, la commune de Nainville-les-Roches connaît une évolution en dents de scie entre le dénombrement de 1793 et le recensement de 1968, avec une nette augmentation en 1886 dans la mesure où la population augmente de près de 60% par rapport à 1881 (127 habitants) pour retrouver une certaine stabilité en 1891 (131 habitants).

L'augmentation de la population est constante à partir de 1968. La plus forte progression a lieu au cours des années 1980 : la commune gagne 118 habitants entre 1982 et 1990.

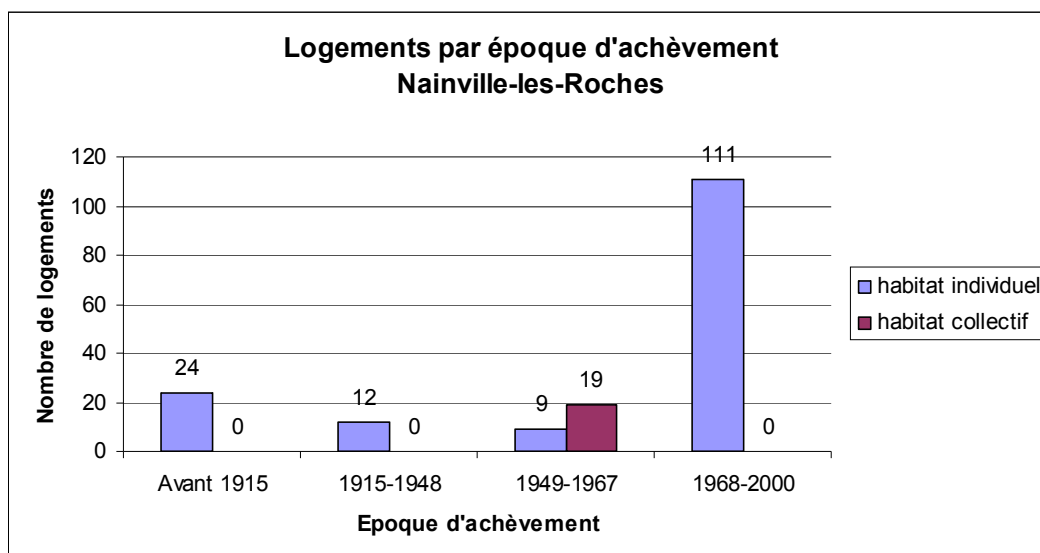


2 – Une politique d'urbanisation tournée vers le lotissement pavillonnaire groupé

La commune de Nainville-les-Roches s'étend sur 593 hectares. L'espace urbain construit représente 5% du territoire communal (*cf. SCOT*), soit environ 28 hectares.

En 2000, le nombre de logements construits sur le territoire de Nainville-les-Roches s'élevait à 175, dont 111 construits entre 1968 et 2000. Une grande partie des permis de construire a été accordée dans le cadre de lotissements pavillonnaires groupés :

- Lotissement de la Vigne au Duc : 1981 (4 lots)
- Lotissement "le Clos des Fontaines" : janvier 1991 (4 lots)
- Lotissement de l'Ormoise : juin 1992 (18 lots)
- Lotissement Les Roches : juin 1992 (4 lots)
- Lotissement Allée Pierre Desombre : novembre 2002 (5 lots)
- Lotissement "Clos des Jardins" : avril 2005 (3 lots)



La programmation logements à l'horizon 2016 du SCOT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne prévoit la construction de moins de 100 logements sur le territoire communal.

3 – La forme actuelle du village : une commune marquée par un habitat récent, individuel et concentré respectant les grandes caractéristiques paysagères du territoire



La politique d'urbanisation est freinée par la présence d'une grande zone boisée, située dans la partie méridionale de la commune, comprenant le Bois des Fontaines.

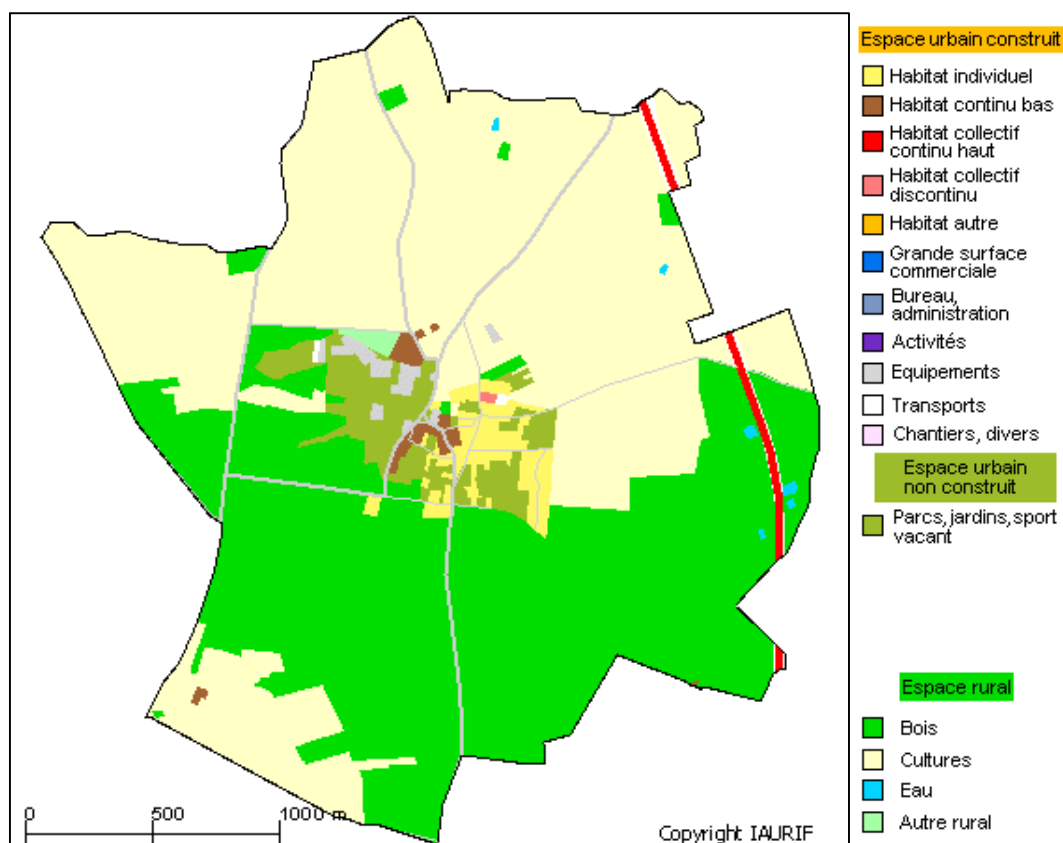
Le Parc du château de Nainville-les-Roches, élément structurant majeur du paysage nainvillois, constitue également un obstacle à l'extension de l'espace urbain construit. Cet obstacle est d'autant plus marquant qu'il est

matérialisé par de hauts murs de clôture en pierre et des douves situées au niveau de l'entrée principale du parc.

L'installation de l'Ecole de la Sécurité Civile, puis de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, a cependant eu des conséquences sur la physionomie du Parc et des bâtiments qui le composent. Les anciennes écuries furent transformées en bureaux et en salles de cours et ont par conséquent subi de profondes modifications structurelles. De nouveaux bâtiments ont également été construits dans l'enceinte du parc comme la cantine (photographies extraites du site internet *L'Internaute Magazine*).



La carte ci-dessous (M.O.S. 1999 par commune, IAURIF), extraite de l'évaluation environnementale du SCOT du Val d'Essonne, permet de se rendre compte de la logique d'extension du bâti sur le territoire communal. En effet, même si le phénomène de mitage urbain semble enclencher dans la zone boisée de la commune, l'extension du bâti est principalement limitée à la partie orientale de Nainville-les-Roches, aux dépens des terres agricoles.



Le document ci-après réalisé en superposant la carte IGN des années 1970 (dossier de pré-inventaire) sur celle de 2005 permet d'avoir une bonne lisibilité de l'extension récente du bâti sur la commune de Nainville-les-Roches.

Page suivante : Evolution des emprises foncières entre les années 1970 et 2005

Légende :

-  *Limites communales*
-  *Axes principaux*
-  *Axes secondaires*
-  *Emprises foncières sur le territoire de la commune dans les années 1970, d'après les cartes IGN contenues dans les dossiers de pré-inventaire*

Cartes copyright IGN 1970-2005

4 – Evolution des paysages au cours du XX^e siècle

L'étude de la dynamique des paysages, grâce à la mise en parallèle de photographies prises à différentes époques, permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages (*Observatoire Photographique du Paysage*). L'utilisation de cet outil à l'échelle communale permet d'avoir une bonne idée de l'évolution urbaine et paysagère.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de la place de l'Eglise et photographie du même point de vue prise au cours du mois de juin 2009.

Si l'on s'intéresse à la première série de documents, on constate que l'aspect général des bâtiments n'a pratiquement pas évolué en l'espace d'un siècle. Cependant, l'édifice « ante-cadastre » situé à gauche des deux documents a subi des transformations structurelles majeures. Le bâtiment a été divisé en logements et les baies ont par conséquent été modifiées afin de créer de nouvelles portes d'accès. De plus, les combles ont été aménagés et des lucarnes ajoutées sur le toit de l'édifice.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de rue de Soisy et photographie du même point de vue prise au cours du mois de juin 2009.

La mise en parallèle de la deuxième série de documents constitue un exemple de respect – relatif – de l'intégrité structurelle d'un édifice sur le long terme. En effet, la maison à boutique a conservé les mêmes caractéristiques qu'au début du XX^e siècle. Les devantures de boutique ont gardé les mêmes

proportions, hormis celle de gauche dont une partie a été agrandie afin de créer une porte d'accès.

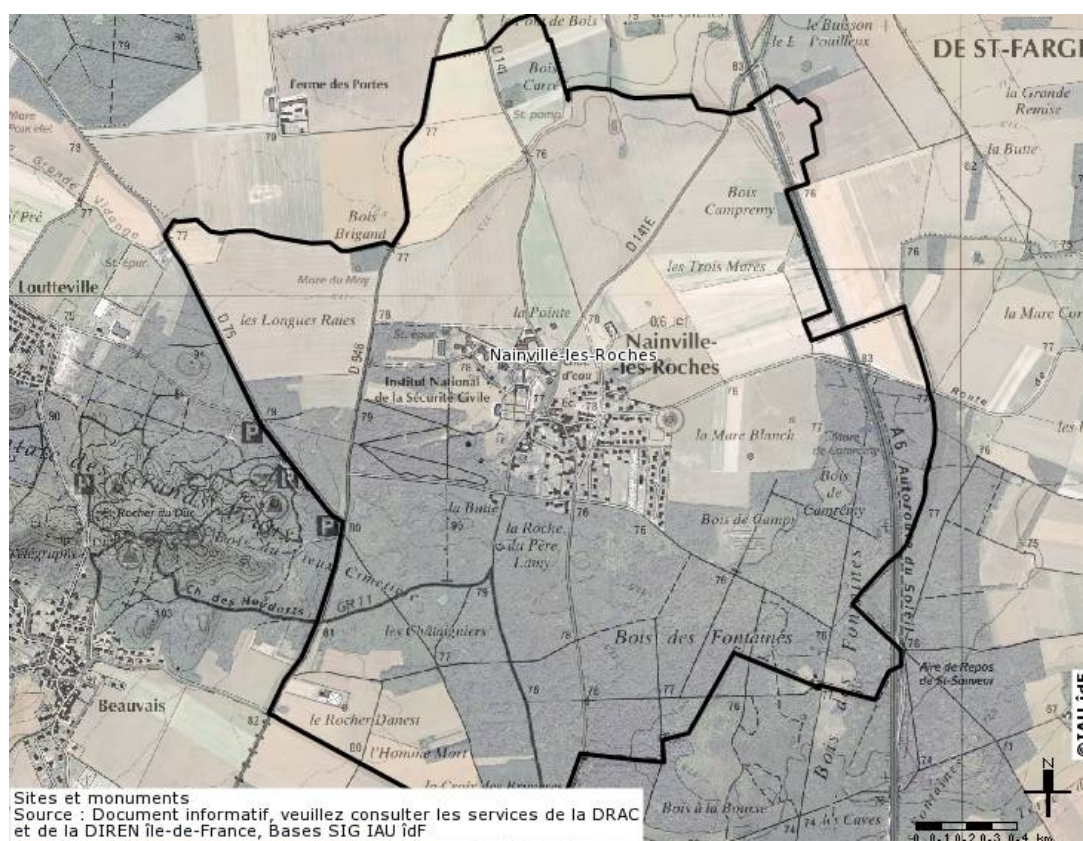
On note cependant des modifications superficielles au niveau de la modénature. Les bandeaux-enseignes ont disparu et on constate également un appauvrissement de l'ornementation (disparition du faux-appareil dessiné sur l'enduit du rez-de-chaussée).

II – CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

A - MONUMENTS HISTORIQUES ET SERVITUDES

La commune de Nainville-les-Roches ne compte aucun édifice classé ou inscrit sur son territoire.

En revanche, le parc de l'Ecole de la Sécurité Civile, ancien parc du Château de Nainville-les-Roches, a fait l'objet en 1995 d'une étude dans le cadre du pré-inventaire sur les jardins remarquables (IA91000389).



B - Familles architecturales dominantes dans la commune

Récapitulatif du patrimoine recensé à Nainville-les-Roches :

	Inaccessible	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Total
Habitat					
Ferme		6		1	7
Maison rurale		2			2
Cour commune			1		1
Maison de notable		1			1
Maison à boutique		1			1
Maison de bourg		1			1
Villa		1			1
Château				1	1
Autre					
Abri de cantonnier		2			2
Eglise		1			1
Croix		1			1
Total		16	1	2	19

La quantité d'édifices « ante-cadastrés » recensés (onze sur dix-neuf) s'explique par la dynamique agricole de la commune mais également par la présence du château de Nainville-les-Roches et de la grande ferme à cour fermée située route de Corbeil.

Les matériaux de construction les plus employés dans la commune sont la pierre meulière et le grès (treize édifices sur dix-neuf font appel à ces matériaux pour la réalisation du gros-œuvre) ce qui s'explique par la composition géologique du sous-sol de la commune. Les murs sont en effet majoritairement constitués d'un remplissage de meulière et consolidés par des chaînages d'angle de moellons de grès grossièrement équarris.

Les édifices publics nainvillois présentent des caractéristiques intéressantes.



L'église Saint-Lubin fut construite au cours de la première moitié du XIX^e siècle, afin de remplacer l'ancienne église paroissiale que le duc de Rovigo, ministre de la police générale, décida d'intégrer à sa propriété en faisant déplacer les murs de clôture de son domaine¹. Les murs de l'église Saint-Lubin sont composés d'un remplissage de moellons de calcaire et de meulière et consolidés par des chaînages d'angle en moellons de grès grossièrement équarris. La structure de l'édifice est renforcée par des contreforts.

¹ Monographie de l'Instituteur, p. 10.

La commune compte également deux abris de cantonnier situés sur la D948 (NAI02) et la D79 (NAI19).



NAI19



NAI02

- Ferme* : 7 édifices recensés
Exceptionnel : 1 (NAI03)

La ferme située le long de la route de Corbeil correspond à l'ancienne ferme seigneuriale du château de Nainville-les-Roches. Elle est composée de deux pavillons d'entrée, de nombreux bâtiments d'exploitation et d'un logis dont les entourages de baies et les angles sont soulignés par des bandeaux lissés. Le logis comporte également une horloge.

Le caractère exceptionnel de cette exploitation agricole tient au respect de l'intégrité des bâtiments et au soin apporté au traitement des façades du logis.



Pavillon d'entrée et bâtiment d'exploitation



Logis

datant du XIXe siècle

Les murs sont composés d'un remplissage de moellons de calcaire et de meulière et consolidés par des chaînages d'angle constitués de moellons de grès grossièrement équarris.

Cette grande ferme à cour fermée comportait une distillerie dont la production annuelle avoisinait les 100000 litres d'alcool à la fin du XIX^e siècle². La présence de rails dans une des cours de la ferme vient confirmer l'importance de la production de l'établissement dans la mesure où ces installations faillitaient la manutention des matières premières et produits finis.

² Monographie de l'Instituteur.



La ferme recensée NAI07 (8, rue de Soisy), dont la construction est antérieure au cadastre napoléonien, est intéressante car elle est caractéristique des fermes nainvilloises. En effet, les murs sont composés d'un remplissage de moellons de calcaire et de meulière et consolidés par des chaînages d'angle constitués de moellons de grès grossièrement équarris.

Maison rurale* : 2 édifices recensés

NAI16 (6, rue des Jardins) est composée d'un logis et d'une annexe attenante. Il est intéressant de noter qu'une partie de la charpente de l'annexe est apparente (arbalétrier et poinçon) et que les murs sont recouverts d'un enduit à la chaux.



- Cour commune* : 1 édifice recensé
Remarquable : 1 (NAI08)

La cour commune située au 11, rue de Soisy, est constituée de six petites unités d'habitation antérieures au cadastre napoléonien et qui ne semblent pas avoir subi de transformations structurelles majeures. Les bâtiments de la cour commune comportent plusieurs entrées de cave. Les matériaux employés sont les mêmes que ceux utilisés pour les fermes et maisons rurales (remplissage de meulière et de calcaire consolidés par des chaînages d'angle de grès).



- Château* : 1 édifice recensé
Exceptionnel : 1 (NAI01)

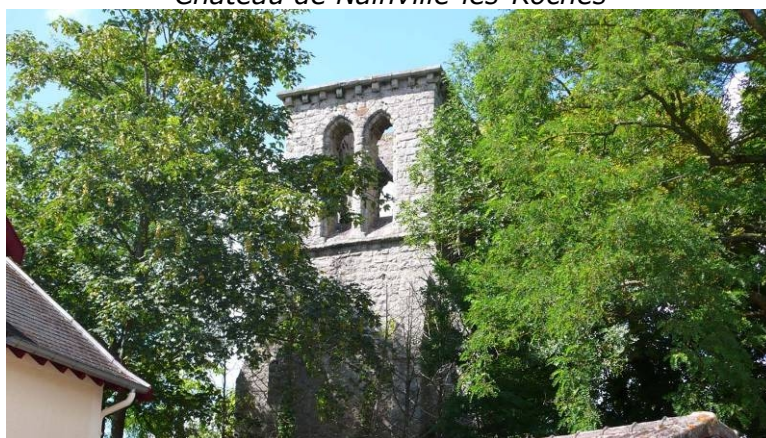
Le château de Nainville-les-Roches fut construit au cours du premier quart du XX^e siècle par Léon Carez. Celui-ci décida de détruire le château du XVIII^e siècle légué par son père afin d'y faire construire un château de style Louis XIII dont le pavillon central est coiffé d'un lanternon.

La présence de l'ancienne église paroissiale datant du XIII^e siècle (cf. page 23) dont il ne subsiste que la tour et la porte d'entrée accentue le caractère exceptionnel de l'ensemble architectural à l'échelle communale.

Il est intéressant de noter que l'Etat a récemment vendu le château, propriété du Ministère de l'intérieur, à un groupe hôtelier. Il convient donc de faire attention à ce que les différents éléments architecturaux présents dans le parc du château ne subissent pas de nouvelles transformations structurelles majeures.



Château de Nainville-les-Roches



Ancienne église paroissiale de Nainville-les-Roches

C – Etat général du patrimoine

L'histoire du château de Nainville-les-Roches est, toute proportion gardée, caractéristique de l'évolution du patrimoine bâti nainvillois. Les destructions successives et l'installation de l'Ecole de la Sécurité Civile, puis de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, ont ainsi eu des conséquences majeures sur la physionomie du Parc et des bâtiments qui le composent.

En l'absence de considération patrimoniale et de mesures de protection, de nombreux bâtiments ont subi des transformations structurelles majeures à l'image des écuries du château ou de l'ancienne mairie-école à laquelle une aile fut ajoutée lors des travaux d'agrandissement entrepris au cours de l'année 1998.



Mairie-école dénaturée

GLOSSAIRE

- **cour commune** : forme spatiale d'organisation communautaire comprenant plusieurs maisons mitoyennes qui abritaient les paysans, ou manouvriers, louant leurs bras aux grands fermiers tout en exploitant pour eux de petits lopins et notamment de la vigne. La cour commune comprend fréquemment un puits.
- **ferme** :
 - ferme à cour fermée : implantée dans les villages ou isolée en plein champ, la ferme à cour fermée comprend plusieurs bâtiments, logis et annexes, disposés de manière à former les côtés d'un espace central fermé. Le contraste est fort entre les murs extérieurs, aveugles ou percés de rares ouvertures, et la cour intérieure dans laquelle s'ouvrent porche, auvents, clapiers, portes et fenêtres. La ferme à cour fermée possède, lorsqu'elle est implantée en plein champ, certaines caractéristiques défensives (ouvertures type meurtrières, murs, douves...). En dehors de la vaste cour centrale, on peut trouver un ou plusieurs jardins entourés de hauts murs de pierre ainsi que des vergers. Les bâtiments sont souvent homogènes, résultat d'une implantation ancienne.
La ferme à cour fermée se distingue par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas.
 - petite ferme : il existe également des fermes de plus petite dimension comprenant plusieurs bâtiments, logis et annexes agricoles, autour d'un espace central fermé, mais qui ne possèdent pas les éléments architecturaux cités précédemment.
- **immeuble** : édifice divisé lors de la construction en appartements pour plusieurs particuliers.
- **maison à boutique** : la maison à boutique est une maison de bourg possédant un espace dédié au commerce.
- **maison de bourg** : bâtiment, le plus souvent à un étage carré, aligné sur la rue et mitoyen sur les deux côtés. Une maison de bourg occupe la totalité de la largeur de la parcelle qu'elle occupe. On trouve généralement des cours et/ou des jardins à l'arrière des maisons. Les maisons de bourg, lorsqu'elles forment un front bâti continu en centre-bourg, sont un élément constitutif du paysage urbain.
- **maison de notable** : vaste demeure, comprenant cinq travées et au minimum un étage carré, située, la plupart du temps, au milieu d'une grande parcelle. La maison de notable possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).
- **maison rurale** : la maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. En fonction de la distribution et de l'implantation des bâtiments, on peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinées à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie maison rurale concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.

- **modénature** : ensemble des éléments d'ornements (moulure, corniche, décor de briques...) relevés sur un bâtiment.
- **moulin** : édifice comportant des installations techniques permettant de broyer, piler, pulvériser, battre ou presser des matières premières ou des produits. La force motrice est transformée en mouvement actionnant les machines.
- **pavillon** : habitat privé généralement composé d'un étage de combles aménagé et de moins de trois travées. Le pavillon correspond à une forme d'habitat dont la diffusion s'est largement développée à partir du 1^{er} quart du XX^e siècle.
- **patrimoine ordinaire** : ensemble des constructions, habitées et/ou liées à la collectivité, formant l'essentiel du bâti des villes et bourgs et qui forgent le paysage et l'identité d'un territoire. Cette notion comprend donc l'habitat privé mais également le patrimoine vernaculaire.
- **patrimoine vernaculaire** : ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours (puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin, bornes historiques...).
- **pédiluve** : mare possédant un accès en pente douce, située à proximité d'une ferme, et servant à faire boire les bêtes ou à les rafraîchir (notamment les sabots). Un pédiluve peut être délimité par des murs de maçonnerie et ses abords sont parfois couverts de pavés pour éviter la boue.
- **villa** : la villa, dont le développement est lié à celui de la villégiature, est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par sa taille. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées. La villa possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).

